



LE SECTEUR ASSOCIATIF A PARIS

Décembre 2015

Marie DUROS - Cécile BAZIN – Mélanie BAZOGE
Guillaume PREVOSTAT -Jacques MALET

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Actualiser les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative parisienne et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans l'ensemble régional et national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs, dans la perspective de mettre en place des actions de promotion et/ou de dynamisation du tissu associatif adaptées à la situation,
- Valoriser auprès du grand public la densité et la richesse du tissu associatif parisien,
- Fournir aux chercheurs les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

NOS SOURCES ET NOS COOPERATIONS

- Les services du Journal officiel pour les créations d'associations, en lien avec les services du ministère de l'Intérieur, les services du ministère en charge de la Vie associative,
- La direction des études de l'ACOSS - agence centrale des organismes de sécurité sociale (URSSAF) pour le bilan de l'emploi associatif du régime général. La Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, pour l'emploi du régime agricole,
- Un comité d'experts (universitaires et experts de terrain), un réseau national de partenaires, acteurs de la vie associative.

L'essentiel

LE SECTEUR ASSOCIATIF PARISIEN

- Près de **5 000 associations nouvelles** chaque année. Mais une dynamique de créations préoccupante : croissance de plus de 10% au plan national, et une diminution de 6,6% à Paris, au cours des trois dernières années. Pour autant, il se crée ici deux fois plus d'associations qu'au plan national, pour 10 000 habitants. Elles peuvent avoir une vocation locale, régionale, nationale, voire internationale.
- Près de **70 000 associations** sont aujourd'hui actives, animées par plus de **650 000 bénévoles**, parisiens et franciliens, dont plus de **260 000 agissent régulièrement**.
- Si **85%** des associations sont exclusivement animés par des bénévoles, **10 400** sont employeurs, constituant un enjeu économique important pour la ville. Elles comportent **113 000 salariés**, soit **8%** de l'ensemble des salariés du secteur privé, pour une masse salariale de **3,5 milliards d'euros**.
- Composante essentielle de l'économie sociale à Paris, les associations représentent **90%** des établissements et **73%** des salariés de cet ensemble qui correspond à plus de **5 milliards d'euros** de salaires versés en 2014, par les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.
- Cette présentation comporte également la ventilation de l'emploi associatif parisien, **selon les 20 arrondissements**, de manière à éclairer utilement les acteurs de terrain, leurs réseaux, ainsi que les animateurs du Carrefour des associations parisiennes et des 20 maisons d'arrondissements.

1 – UNE DYNAMIQUE DE CREATIONS PREOCCUPANTE A PARIS

Cette évolution est mesurée du début septembre à la fin août de chaque année. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative, et pour éviter les biais importants de fin d'année, observés dans les recensements réalisés selon l'année civile.

Graphique 1 : Nombre de créations d'associations chaque année depuis 2005-2006



Source : Journal officiel. Traitement R&S. La courbe nationale est reconstituée en tendance, à partir de 2005-2006, pour permettre un rapprochement entre l'évolution nationale et l'évolution parisienne.

Certes, une forte dynamique de création peut conduire à la multiplication des associations, avec un risque fort de concurrence, notamment en matière de ressources humaines bénévoles, ou encore face à des moyens financiers qui sont plutôt en réduction.

Il n'empêche que le graphique montre une nette différence entre l'élan national et celui qui est observé à Paris. Pour ne prendre que les trois dernières années, on a enregistré une croissance de plus de 10% sur l'ensemble du territoire, quand le nombre de créations faiblissait de 6,6% à Paris. Ce constat mérite une observation sérieuse au niveau de chacune des maisons d'associations, dans les arrondissements, tout comme au niveau de la ville.

Pour autant, il faut noter que les créations d'associations se répartissent en quatre groupes différents : celles qui ont un objet spécifique à la ville de Paris, voir limité à l'un de ses quartiers ; celles qui ont un objet régional, étendu à l'ensemble de l'Ile-de-France ; les créations ayant vocation à agir au plan national, voire international.

De ce fait, cette moyenne de l'ordre de 4.900 créations annuelles, mesurée sur une dizaine d'années, nous conduit à un ratio dépassant 20 nouvelles associations pour 10 000 habitants, quand la moyenne nationale est de l'ordre de 11 créations.

2 - DES CREATIONS DANS QUELS OBJECTIFS ?

Il est intéressant de mesurer les nettes différences que l'on observe, entre un espace parisien et l'ensemble du territoire. Sur une durée significative d'une dizaine d'année, nécessaire pour une telle analyse, le tableau suivant est révélateur.

Tableau 1 : Evolution et chiffres clés en 2014

Répartition sur 100%, des créations selon les principaux thèmes, dans un objectif de comparaison au national (1)	Paris (sur 10 ans)	France (sur 10 ans)
Culture	38,2	28,3
Sport	7,9	17,8
Loisirs	13,9	17,7
Social	13,6	12,9
Santé	5,4	4,9
Education, formation	8,5	6,3
Economie	9,1	7,9
Environnement	3,4	4,2
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) Outre ces principaux thèmes, ne sont pas repris ici une quarantaine de rubriques qui, ensemble représentent environ 20% des créations.

On ne sera pas étonné de constater l'intensité des créations d'associations de type culturel à Paris : elles représentent près de 40% du total des créations, contre moins de 30% sur l'ensemble du territoire. Ceci s'explique par la multiplicité d'événements qui entraînent l'apparition d'une nouvelle association, le plus souvent éphémère, ne durant que ce que durent la préparation et la réalisation de l'événement. Ceci s'explique aussi par le nombre de créations d'associations à vocation nationale, motivées le plus souvent par l'opportunité de bénéficier de moyens financiers publics ou privés.

On note la caractéristique inverse dans le sport, avec une faible proportion de créations (7,9% contre 17,8%) qui s'explique, notamment, par l'ancienneté et la permanence des clubs de la capitale. On observe, du reste, une nette différence entre les territoires urbains, en général, et les territoires ruraux qui présentent une forte proportion de créations dans le secteur sportif (plus de 20% dans le Cantal ou le Tarn, par exemple). Le secteur de l'éducation et de la formation présente également une plus forte proportion de créations à Paris (8,5%), par rapport à l'ensemble du territoire (6,3%). Il s'agit ici encore d'une caractéristique propre aux grandes villes.

3 - COMBIEN D'ASSOCIATIONS AUJOURD'HUI ?

Avec prudence, on peut estimer qu'il y a aujourd'hui entre 63 000 et 74 000 associations en activité, à Paris, dont plus de 3 200 clubs sportifs. Ces associations sont animées par un nombre de bénévoles, pas tous parisiens naturellement, qui se situe entre 650 000 et 700 000. Parmi eux, on estime qu'ils sont entre 260 000 et 280 000, présents au moins une fois par semaine, constituant la colonne vertébrale de ces associations.

Parmi ces associations, environ 85% fonctionnent exclusivement grâce à la ressource humaine bénévole, les autres employant des salariés, constituant, au-delà de leur intérêt social, un véritable enjeu économique pour la ville.

4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF A PARIS

Les données sont présentées ici à l'unité près. Elles doivent cependant être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

A - LES PRINCIPAUX REPERES

En 2014, près de 10 400 associations emploient plus de 113 000 salariés, dont environ 950 relèvent du régime agricole :

Tableau 2 : Evolution et chiffres clés en 2014

	2014	Rappel 2012	Evolution 2012-2014
Associations employeurs	10 390	10 330	0,6%
Salariés des associations	113 039	110 130	2,6%
Masse salariale (en K €)	3 493 297	3 337 774	4,7%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014 arrondies. Traitement R&S.

Entre 2012 et 2014, la hausse de l'emploi associatif est plus nette à Paris (+ 2,6%) alors qu'au niveau national, où il est parvenu à se maintenir (+ 1,0%). Il en est de même, avec une moindre différence, pour une masse salariale qui a augmenté de 4,7%, soit un peu plus qu'au plan national (+ 4%).

L'ensemble de l'emploi privé ayant, quant à lui, diminué en 2014, la part que représente l'emploi associatif au sein du secteur privé¹ a augmenté et s'élève à 8,0% :

Tableau 3 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2014 (en %)

	A Paris	Au plan régional	Au plan national
En termes d'emploi	8,0	6,8	9,7
En termes de masse salariale	6,0	4,7	6,9

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Rappelons que le poids du secteur associatif au sein du secteur privé correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et du dénominateur, reflet de l'activité économique. Dans un environnement dynamique comme celui de Paris, la proportion de 8,0% peut être jugée significative. Elle est nettement supérieure à la moyenne régionale, mais un peu au-dessous de la moyenne nationale.

¹ Nous avons démontré que l'ajout de l'emploi public à l'emploi privé, pour mesurer le poids du secteur associatif, introduisait un biais ne permettant pas de comparer les régions ou les départements.

Précisons enfin que ce ratio a peu évolué depuis 2008, à Paris comme en Ile-de-France. L'emploi associatif concernait alors 7,5% des emplois privés parisiens et 6,6% des emplois privés franciliens. La masse salariale correspondante s'élevait alors à 5,5% du total de la masse salariale privée, contre 6% en 2014. Elle a donc augmenté de façon plus significative qu'au plan régional (de 4,4% à 4,7% en 2014) et qu'au plan national (de 6,5% à 6,9%).

B - ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2014

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Plus fine que la précédente, elle permet une analyse plus détaillée du secteur associatif. On peut en revanche regretter qu'elle n'ait pas permis de réduire la proportion tout à fait inacceptable des 43 % d'associations (représentant 22,5% des salariés contre 10,5% au plan national) répertoriées dans ce code fourre-tout 9499Z, associations non classées ailleurs.²

Cette proportion, particulièrement importante à Paris, constitue encore un obstacle à une ventilation plus significative des employeurs associatifs. De surcroît, les secteurs associatifs ne sont pas évalués à leur juste poids. Confrontés à des demandes d'inscriptions d'associations employeurs comparables à celles des autres territoires, il n'est pas acceptable que les services INSEE en charge de la ville de Paris placent plus de 40% dans ce fourre-tout.

Nous avons clairement démontré que l'on peut aisément reclasser au moins la moitié de ces employeurs, à condition de s'en donner les moyens en observant sérieusement ne serait-ce que l'objet de l'association, voire sa simple dénomination. La ville de Paris, ainsi que ses services, seraient bien inspirés de prendre les contacts utiles avec les services de l'INSEE. Ce serait une belle opportunité de reconnaissance de ce secteur économiquement important qui réunit 113 000 salariés.

Tableau 4 : Répartition par secteur d'activité en 2014 (en %)

	Employeurs	en %	Salariés	en %	Masse salariale (en milliers d'euros)	en %
Enseignement	925	8,9%	15 514	13,7%	411 176	11,8%
Sport	490	4,7%	4 358	3,9%	141 539	4,0%
Santé	196	1,9%	9 062	8,0%	309 894	8,9%
Social	1 161	11,2%	29 742	26,3%	754 901	21,6%
Loisirs	59	0,6%	1 593	1,4%	34 163	1,0%
Culture	1 994	19,2%	6 859	6,1%	166 392	4,7%
Autres activités ⁽¹⁾	1 552	14,9%	20 460	18,1%	844 482	24,2%
Autres n.c.a. ⁽²⁾	4 014	38,6%	25 449	22,5%	830 712	23,8%
TOTAL	10 390	100,0%	113 037	100,0%	3 493 297	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Activités dénommées par l'INSEE « non classées ailleurs » (APE 9499Z).

² Dans le cadre d'une coopération tripartite, engagée entre R&S, l'ACOSS-URSSAF et l'INSEE, il semble qu'une amélioration sensible de la situation soit accessible. Nous avons démontré que la moitié de ces associations pouvaient être aisément reclassées, et également observé qu'une proportion inférieure à 10% des salariés était déjà une réalité dans certaines régions INSEE.

Le secteur social se détache des autres, représentant plus de 10% des associations employeurs de la capitale, plus de 26% des salariés associatifs et de 21% des salaires versés en 2014. Il est cependant moins présent que dans les autres départements (moyenne nationale de 50,2% en termes d'effectifs salariés).

Les associations culturelles représentent près d'une association employeur parisienne sur cinq. Cependant, la taille de ces associations est moindre puisqu'elles représentent seulement 6% de l'emploi associatif.

Le tableau suivant présente la ventilation des emplois associatifs parisiens, au regard de celle qui est constatée en Ile-de-France, ainsi qu'au regard de la répartition nationale.

Tableau 5 : Analyse comparée des emplois associatifs par secteur d'activité en 2014 (en %)

	Paris	Ile-de-France	France
Enseignement	13,7	13,8	12,0
Sport	3,9	6,4	4,5
Santé	8,0	10,1	7,2
Social	26,3	37,9	50,2
Loisirs	1,4	1,2	1,3
Culture	6,1	4,5	3,3
Autres activités	18,1	11,3	11,0
Autres	22,5	14,8	10,5
Total	100	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Malgré les contraintes d'analyses liées à la très forte proportion de salariés des associations répertoriées « *non classées ailleurs* », on notera que Paris se distingue par les activités liées à l'enseignement, à la culture, ainsi que parmi les « *autres activités* » comprenant la recherche, le développement scientifique, les organisations professionnelles et consulaires.

C - TAILLE DES ASSOCIATIONS ET SALAIRE MOYEN ANNUEL

Le nombre moyen de salariés par association est de 10, en 2014. Et le salaire annuel moyen par tête est proche de 31.000 euros. Le tableau suivant permet de voir les différences significatives quant à ces deux caractéristiques, selon les différents secteurs d'activité.

Tableau 6 : Taille moyenne des associations et salaire moyen par tête, par secteur d'activité

	Nombre de salariés en moyenne par association	Salaire moyen annuel par salarié (en €)
Enseignement	16,8	26 504
Sport	8,9	32 478
Santé	46,2	34 197
Social	25,6	25 382
Loisirs	27,0	21 446
Culture	3,4	24 259
Autres activités ⁽¹⁾	13,2	41 275
Autres n.c.a. ⁽²⁾	6,3	32 642
Ensemble des associations parisiennes	10,9	30 904

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Activités dénommées par l'INSEE « non classées ailleurs » (APE 9499Z).

Les associations de taille importante se situent dans le secteur de la santé. Viennent ensuite celles du domaine des loisirs, du social et de l'enseignement. Dans le sport et plus encore dans la culture, ce sont, le plus souvent, des petites structures. Mais, surtout dans le sport, elles sont significativement plus importantes qu'en moyenne nationale (2,7 salariés). On voit ici l'influence des fédérations, des ligues, des comités et de certains grands clubs.

Le salaire moyen est lui aussi variable d'un secteur à l'autre, compte tenu des qualifications et de la présence plus ou moins fréquente des temps partiels. Il varie de 21 450 euros par an environ, dans le domaine des loisirs, à plus de 32 000 euros dans le secteur de la santé et du sport, et jusqu'à 41 000 euros dans la rubrique « *autres activités* » (recherche, développement scientifique, organisations professionnelles et consulaires...).

Pour ces deux derniers thèmes, le cas de Paris est bien spécifique, qu'il s'agisse de la nature de certains emplois au siège des fédérations sportives ou de quelques grands clubs, comme évoqué plus haut (32 478 € contre 15 205 € en moyenne nationale), ou qu'il s'agisse de la présence importante dans la capitale des activités des organisations professionnelles et consulaires ou de recherche rassemblées dans la rubrique « autres activités » (41 275 € contre environ 35 000 € au plan national).

Concernant les associations mal classées, on retrouve ici la caractéristique parisienne, avec un effectif moyen de 6,3 salariés, contre une moyenne nationale de 4,6 salariés. Ce qui démontre que figurent aussi de grandes associations dans ce fourre-tout.

Au bilan, on signalera la double évolution des employeurs associatifs, entre 2012 et 2014 : ils sont plus nombreux (+ 0,6%), mais ils se sont également un peu renforcés, puisque leur effectif moyen, au niveau de l'ensemble de la ville, est passé de 10,7 à 10,9 salariés, proche du repère national.

D - ANALYSE SPECIFIQUE DU SECTEUR SOCIAL

Ce secteur représente le quart des emplois associatifs à Paris, et la moitié au plan national. Il se divise en deux domaines, selon que les associations gèrent ou non un hébergement. Comme le montre le tableau suivant, au sein du secteur social, le sous-total comportant l'hébergement médico-social est nettement moins développé à Paris (25,5% contre 40,8% en Ile-de-France et 39% pour l'ensemble du territoire). Inversement, le secteur social sans hébergement est bien plus présent à Paris (74,5% de l'emploi social, contre 59,2% en Ile-de-France et 61% pour l'ensemble de la France).

Tableau 7 : Ventilation de l'emploi du secteur social associatif

Activités du secteur social	Paris	Ile-de-France	France
Sous total Hébergement médico-social	25,5%	40,8%	39,0%
H médicalisé pour personnes âgées	2,8%	7,4%	8,3%
H médicalisé pour enfants handicapés	1,6%	6,0%	7,2%
H médicalisé pour adultes handicapés et autres	S (1)	5,5%	4,2%
H social pour hand. mentaux et malades mentaux	2,7%	7,5%	7,5%
H social pour toxicomanes	0,7%	0,4%	0,2%
H social pour personnes âgées	0,9%	1,3%	2,2%
H social pour handicapés physiques	S (1)	1,2%	1,2%
H social pour enfants en difficulté	5,5%	5,4%	4,6%
H social pour adultes et familles en difficulté	8,9%	6,1%	3,7%
Sous total Action sociale sans Hébergement	74,5%	59,2%	61,0%
Aide à domicile	10,2%	8,9%	19,8%
Accueil de personnes âgées ou d'adultes handicapés	1,5%	1,1%	1,0%
Aide par le travail	10,5%	16,3%	15,3%
Accueil de jeunes enfants	9,7%	4,7%	4,4%
Accueil et accompagnement d'enfants hand.	3,5%	4,6%	2,6%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	5,4%	2,4%	1,4%
Action sociale non classées ailleurs	33,7%	21,2%	16,4%
Ensemble du secteur social	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S. (1) Secret statistique

Trois domaines s'avèrent proportionnellement plus importants à Paris : l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté, et très nettement l'accueil de jeunes enfants ainsi que l'accueil et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents.

Inversement, certains secteurs sont nettement moins présents dans la capitale : l'hébergement médicalisé pour personnes âgées et pour enfants handicapés, ainsi que l'hébergement pour handicapés mentaux, autant d'établissements que l'on trouve plus souvent dans les autres départements d'Ile-de-France et en province.

Dans le domaine sans hébergement, l'offre d'aide à domicile est bien inférieure à Paris et en Ile-de-France qu'en province, tout comme pour ce qui concerne l'aide par le travail.

On notera, enfin, que dans le secteur social, les établissements mal classés sont à Paris plus nombreux qu'ailleurs : la proportion des salariés correspondants est de l'ordre d'un tiers, réduisant d'autant la visibilité et les possibilités d'observation du secteur, quand cette proportion est de 21% pour l'ensemble de l'Ile-de-France et à peine supérieure à 16% pour l'ensemble du territoire.

5 – UNE APPROCHE PAR ARRONDISSEMENTS

Dès lors qu'il existe une maison des associations dans chaque arrondissement, ainsi que des élus spécifiques, les informations suivantes leur seront particulièrement utiles pour accompagner au mieux les associations. Elles seront également précieuses au Carrefour des associations parisiennes (CAP) qui accueille les porteurs de projets, organise de multiples formations à destination des responsables associatifs, et facilite les rencontres entre les bénévoles des différents organismes.

A – L'EMPLOI SELON LES ARRONDISSEMENTS

Le tableau suivant comporte le nombre d'associations employeurs, le nombre d'emplois, la masse salariale et la part que représentent les salariés associatifs au sein du secteur privé, montrant ainsi le véritable enjeu économique que représentent les associations, dans chacun des arrondissements.

Tableau 8 : L'emploi associatif par arrondissement

	Associations employeurs	Salariés	Masse salariale (en milliers d'euros)	Part des salariés au sein du secteur privé
Paris 1	250	3 081	106 760	5,0%
Paris 2	238	2 281	73 179	3,8%
Paris 3	204	1 213	38 865	5,0%
Paris 4	226	2 560	71 029	9,9%
Paris 5	386	2 608	71 158	8,5%
Paris 6	356	4 531	133 101	12,6%
Paris 7	453	6 623	227 975	14,8%
Paris 8	590	6 022	246 741	3,0%
Paris 9	573	8 465	320 846	6,0%
Paris 10	681	6 690	180 772	8,7%
Paris 11	763	6 790	179 909	11,4%
Paris 12	580	8 299	249 400	9,7%
Paris 13	681	8 571	254 685	11,1%
Paris 14	591	6 293	192 255	11,2%
Paris 15	725	7 754	249 152	7,0%
Paris 16	503	5 055	179 943	5,6%
Paris 17	547	6 238	199 876	7,0%
Paris 18	671	5 806	140 928	12,9%
Paris 19	684	8 702	231 663	14,9%
Paris 20	688	5 457	145 060	14,2%
Ensemble	10 390	113 037	3 493 297	8,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Cinq arrondissements comptent plus de 7 500 salariés associatifs : les 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et le 19^{ème}. Si on rapporte le nombre de ces salariés à l'ensemble de l'emploi privé, le classement change. Seul le 19^{ème} reste dans les cinq premiers. Il est rejoint par les 7^{ème}, 20^{ème}, 18^{ème} et 6^{ème}. Dans ces arrondissements, plus d'un salarié privé sur huit travaille dans une association.

Au-delà du tableau, entre 2012 et 2014, six arrondissements ont connu une baisse d'effectifs dans les associations. Les 11^{ème} et 8^{ème} ont le plus souffert (- 4,9% et - 4,6%), suivis du 3^{ème} (- 3,7%), du 14^{ème} arrondissement (- 2,9%), du 15^{ème} (- 2,4%) et du 5^{ème} (- 2,2%).

Dans le 11^{ème}, comme dans les 5^{ème}, 3^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ce recul de l'emploi associatif est intervenu quand l'emploi privé est lui-même resté stable. Dans les 8^{ème} et 15^{ème}, cette diminution a contrasté avec une augmentation de l'ensemble du secteur privé.

Inversement, trois arrondissements ont enregistré une augmentation significative de l'ordre de 15% : il s'agit des 19^{ème}, 2^{ème} et 17^{ème}, par ordre croissant. Le 12^{ème} et le 20^{ème} ont vu leurs effectifs salariés augmenter de 6% environ, et le 4^{ème} et le 13^{ème} d'un peu plus de 4%.

B - CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

Le tableau suivant se lit selon une approche horizontale : il permet de voir comment se répartissent les salariés associatifs selon les principaux secteurs.

Tableau 9 : Répartition de l'emploi associatif des arrondissements par secteur d'activités (en %)

	Enseignement	Santé	Sport	Social	Culture et Loisirs	Autres	Ensemble
Paris 1	7,8%	3,0%	2,8%	24,3%	28,8%	33,5%	100,0%
Paris 2	11,5%	6,2%	1,3%	13,5%	4,4%	63,1%	100,0%
Paris 3	14,3%	1,3%	2,1%	27,6%	16,7%	37,9%	100,0%
Paris 4	16,4%	0,4%	1,4%	12,3%	20,5%	49,0%	100,0%
Paris 5	14,2%	4,1%	2,3%	26,9%	8,2%	44,4%	100,0%
Paris 6	44,5%	1,8%	1,1%	10,2%	1,2%	41,2%	100,0%
Paris 7	15,1%	2,2%	0,8%	13,4%	1,4%	67,1%	100,0%
Paris 8	8,8%	7,7%	0,5%	6,4%	1,5%	75,2%	100,0%
Paris 9	7,5%	20,4%	2,4%	17,4%	7,1%	45,2%	100,0%
Paris 10	14,8%	5,4%	1,1%	39,6%	8,4%	30,7%	100,0%
Paris 11	11,1%	2,5%	3,2%	37,4%	9,4%	36,4%	100,0%
Paris 12	9,5%	10,6%	2,3%	33,3%	7,4%	36,8%	100,0%
Paris 13	9,9%	11,1%	8,4%	29,7%	8,1%	32,8%	100,0%
Paris 14	13,6%	6,2%	7,4%	33,1%	4,4%	35,3%	100,0%
Paris 15	15,1%	12,9%	6,4%	26,6%	4,0%	34,9%	100,0%
Paris 16	22,8%	4,2%	18,8%	16,7%	1,8%	35,7%	100,0%
Paris 17	16,7%	3,1%	3,5%	27,2%	5,5%	43,8%	100,0%
Paris 18	12,8%	3,3%	2,1%	39,8%	14,2%	27,9%	100,0%
Paris 19	10,7%	12,9%	1,7%	33,8%	8,9%	32,0%	100,0%
Paris 20	10,7%	14,9%	3,1%	31,1%	10,0%	30,2%	100,0%
Ensemble	13,7%	8,0%	3,9%	26,3%	7,5%	40,6%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Quelques dominantes apparaissent dans certains arrondissements : l'enseignement dans le 6^{ème} tout particulièrement et le 16^{ème} ; la santé surtout dans le 9^{ème} et le 20^{ème} ; le sport dans le 16^{ème}.

Le secteur social varie de 6% environ (8^{ème} arrondissement) à plus de 30% dans sept arrondissements (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements). La culture et les loisirs se démarquent dans le 1^{er}, le 3^{ème} et le 4^{ème} arrondissement. On note également que plus de trois associations sur quatre se situent dans la catégorie « Autres » dans le 8^{ème}.

Entre 2012 et 2014, le 13^{ème} arrondissement a renforcé sa dominante "Culture et sport" (la part des emplois associatifs de ce secteur passant de 3,7% à 8,1%) et le 9^{ème} arrondissement, sa dominante "social" (de 10,3% à 17,4%).

6 – UN ELARGISSEMENT A L'ÉCONOMIE SOCIALE

Dans une approche strictement juridique, elle comporte, outre les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives.

Avec 113 000 salariés, les associations constituent l'ossature de cette économie sociale, aux côtés de 17 600 salariés dans 315 fondations, de 14 000 salariés dans 323 mutuelles et 11 000 salariés appartenant à 485 coopératives.

Au bilan, l'ensemble du domaine d'économie sociale comporte à Paris 11 500 employeurs, représentant plus de 155 000 salariés, soit une proportion de 11% de l'ensemble du secteur privé. La masse salariale correspondante est de plus de 5 milliards d'euros, en 2014, soit 8,7% de la masse salariale de l'ensemble du secteur privé.

ANNEXES

I - Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

II - Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

III - Précisions méthodologiques sur l'emploi

○ L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...

○ Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.